

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 29

D23.122

L'an deux mille vingt-trois,
le sept décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

Absents excusés : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.122 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE (DECHETTERIE, SPANC ET TRAVAUX DIVERS)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de réorganiser les services de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN suite à la gestion du Service d'assainissement non collectif pour 4 communes supplémentaires il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint technique (catégorie C) à temps complet (35/35^{èmes}) en raison de la réorganisation des services de la CC ALCT pour occuper les fonctions d'agent de déchetterie, SPANC et travaux divers.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint technique (Catégorie C) à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2024,

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Catégorie hiérarchique : C

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif	1
- nouvel effectif	2

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint technique (Catégorie C) à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour assurer les fonctions d'agent de déchetterie, SPANC et travaux divers,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet (012-Charges de personnel et frais assimilés) sur le Budget Principal de la CC ALCT.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

AUTORISE Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Président ou le Vice-Président est chargé de l'exécution de cette délibération. Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 décembre 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES **Jean-Claude SALEIL**
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE